

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Formation spécialisée ministérielle
santé/sécurité/conditions de travail

Décrypt-inFO

Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail ministérielle du 5 novembre 2024

#6 (enfin) : Une reprise studieuse en attendant les réponses

En résumé

- Les réponses du SG à notre déclaration préalable :
 - Sur les inquiétudes sur la décentralisation, il considère qu'il ne reste plus grand-chose à décentraliser et qu'il s'agit surtout de clarifier les périmètres d'intervention de chacun...
 - Sur l'action sociale, il indique que l'enveloppe obtenue permet de couvrir les besoins
 - L'accidentologie en DIR est un sujet suivi de très près par la ministre
 - Sur la Tour Sequoia, le changement de gouvernement impose une vérification du mandat du SG par les ministres
 - Le SPSI ministériel sera présenté début 2025 quand la DIE laura validé
 - Sur le Jeanne Barret, des éléments complets devront être communiqués d'ici la prochaine séance
 - Sur les problématiques du manque de budget du programme 354, les éléments sont partagés par les SG des ministères de l'ATE et le MIOM et font l'objet d'un point remonté à la direction du budget pour prise en compte
 - Un point sur les conseils médicaux sera également fait à la prochaine séance
- Plusieurs nouveaux groupes de travail de l'instance vont voir le jour suite à cette séance : accessibilité numérique des agents, méthode de suivi des accidents et des remontées à la FS-M
- L'instruction relative au traitement des agressions des agents est approuvée (pour avoir déjà de l'information, avant sa sortie officielle, c'est **ICI** pour notre tuto).
- Le premier point d'avancement sur le plan de prévention ministériel des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail 2023-2027 a été fait et FO y a porté les éléments manquants qui

restent à travailler. FO a sensibilisé sur la nécessité de rappeler les obligations de rapports annuels des médecins du travail dans les services, de travailler plus la question du sport et des moyens pour lutter contre la sédentarité, la nécessité de bien considérer les représentants du personnel comme acteurs de la prévention...

- Le planning des visites de sensibilisation de la FS-M ont été calées pour 2025 : DIR Nord et DIRM SA à la Rochelle

Pour aller plus loin :

Procès-verbal de la séance des 22 décembre et 24 janvier et de la séance extraordinaire du 12 février

Intervenant : Claire FELD

Les procès-verbaux sont adoptés.

Ils permettent à FO de revenir sur les sujets déjà énoncés en déclaration préalable et sur d'autres et qui sont toujours en attente :

- Evolution de la prime d'astreinte
- Bilan des coûts engagés sur la crise agricole (PV du 12 février 2024)
- Présentation du SPSI ministériel (PV du 5 octobre 2023)

De plus, nous noterons que l'engagement de fin 2023 de non imputation des primes JO sur l'enveloppe de primes classiques aura été un engagement raté...

Tableau des accidents graves, mortels et des suicides

Intervenants FO : Olivier GLEIZES et Malvina CAUBERE

Ce tableau est présenté à chaque séance.

FO insiste une nouvelle fois sur le suivi réel des accidents. **FO** regrette de ne pas avoir d'éléments sur les rapports d'enquêtes pour en tirer d'éventuelles conclusions. Les délais entre les accidents graves et les enquêtes interrogent !

Le SG propose un GT sur ce tableau pour le faire évoluer.

Rappel des demandes de la séance précédente qui sont toujours d'actualité :

FO demande à nouveau quelle est l'information donnée aux familles pour la demande de l'imputabilité du service. Au-delà de « l'accusation », cela ouvre la possibilité au capital décès des ayants-droits. Mais encore faut-il que ces ayants-droits en aient connaissance !

Le DRH rappelle que la fiche réflexe existe et qu'il est bien demandé aux services de faire cette information aux ayants-droits. Un rappel sera fait avec une explication.

FO insiste une nouvelle fois sur la nécessité de recenser tous les accidents dans le ministère et en particulier ceux relevant du périmètre des DIR, car ce tableau omet les accidents qui ne sont pas considérés comme graves. De plus un accident peut être uniquement matériel mais les agents victimes et à proximité peuvent être impactés psychologiquement.

Sur la construction du tableau, le SG rappelle que ce dernier ne pourrait rentrer dans les détails si tous les accidents étaient remontés, mais il admet que la donnée statistique des accidents sera sans doute un plus.

Conseil militant : en local, l'article 64 du décret du 20 novembre 2020 précise bien « la formation spécialisée compétente pour le service où l'agent concerné est réunie, dans les plus brefs délais, à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves. »

Instruction relative au traitement des agressions commises par les usagers à l'encontre des agents du MTECT

Intervenants FO : Olivier GLEIZES et Claire FELD

FO salue la note mais se questionne sur les moyens mis en œuvre pour y faire face.

En effet, cette note rappelle les obligations de l'administration qu'elle bafoue depuis trop longtemps : mettre à disposition des organigrammes pour les agents d'accueil, c'est un béa-ba que l'administration n'arrive plus à faire faute de moyens et de réorganisations perpétuelles... Le manque de personnes sur le terrain DIR, ou dans les services d'inspection et de contrôle, ne permet pas de changer d'interlocuteurs en cas de tension comme cela est préconisé pour tenter de trouver de solution d'apaisement. De plus, les risques identifiés dans le DUERP, doivent faire l'objet de fiches individuelles d'exposition aux risques.

FO indique qu'il ne faut pas transformer les agents en médiateur du RAID, ni en psychosociologue. Chacun son métier !. Le ministère a des missions, il doit les réaffirmer (si il faut auprès du gouvernement), il doit les assumer

et donner aux agents les moyens de les assurer en toute sérénité. Le bien fondé des missions du ministère ne doit pas être remis en cause sous prétexte que certains citoyens sont devenus agressifs et irrespectueux. Cela évitera la perdre de sens aux agents du ministère et évitera des risques de RPS.

Cette instruction s'applique-t-elle aux DDI ? Il n'est fait mention que des missions ministérielles, mais FO trouverait pertinent de préciser les périmètres concernés ainsi que les agents. Cette instruction pourrait ainsi utilement être reprise sur le périmètre ATE, en complément des instructions et guides existants pour les personnels des autres ministères (MASAF, notamment) ou l'instruction du SGG de 2017.

Le SG confirme que la note sera bien transmise aux Préfets de département pour les agents DDT et DDTM. Quant à la mise en cohérence, ce sera autre chose.

Globalement au-delà de la note, FO jugera aussi sur les réponses concrètes faites aux agressions et la protection dont bénéficieront les agents. Espérons que cela ne soit pas uniquement de la littérature !

Le SG réaffirme que cette note est là pour protéger les agents et non pour les piéger.

[Lien vers notre Tuto](#)

Vote :

Pour : CFDT – UNSA
Abstention : **FO** – SNCTA - FSU
Contre : CGT

État d'avancement du plan d'action ministériel pluriannuel relatif à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail 2023-2027

Intervenants FO : Malvina CAUBERE, Claire FELD, Olivier GLEIZES

FO dénonce le manque de formation SST, formation PSC et encore moins PSE1 ou PSE2 pourtant obligatoires dans certains métiers.

Quelques remarques sur le tableau avant de parler plus largement des sujets qui nous attendent et sur lesquels des groupes de travail sont nécessaires dans les mois à venir.

Remarques sur le tableau de suivi :

- Globalement on ne s'y retrouve pas vraiment avec les smileys devant indiquer l'état d'avancement de l'action qui pour deux actions peuvent vouloir dire deux choses différentes : terminé ou sur la bonne voie ?
- Sur l'action 2 animation du réseau des acteurs de la prévention : il ne nous semble pas avoir été invités au webinaire sur le sujet, pourtant **les représentants du personnels de la FSM sont également acteurs de la prévention.**
- Sur l'action 7 sur la pluridisciplinarité de la médecine du travail, l'action mise en œuvre est un peu "fort de café"... Que les contrats soient faits avec des SST ne garantit aucunement le fait que la pluridisciplinarité soit effective !
- Sur l'action 8 sur **l'examen du rapport de médecin du travail**, on s'interroge aussi concernant les rapports des médecins dans les services... qu'en est-il ? La question se pose pleinement pour les agents de DDI dont la dernière mission inter-inspection (rapport de juin 2022) met en évidence une grande disparité de la couverture de ces agents par la médecine de prévention (en sachant que 30 % des services interrogés n'ont pas répondu...) Or une partie de ces agents relèvent de notre périmètre ministériel et subissent des expérimentations de toutes sortes en la matière pour pallier le manque de médecins ou infirmiers. La FS DDI attend la mise en place d'un GT spécifique pour la déclinaison d'un plan d'actions médecine et prévention sur le périmètre ATE. Le MTE doit jouer pleinement son rôle et faire part de son expérience.
 - L'administration note et vérifiera auprès des services.
- Sur l'action 10, il était aussi prévu de passer des « commandes » aux ISST sur des thématiques particulières et donc d'être proactifs ;
 - l'administration exprime que c'est bien toujours le cas.
- Sur l'action 14 sur la communication des plans de prévention, ces plans de prévention sont-ils aussi au programme des formations des membres de FS et présentés aux chefs de service ?
 - L'administration note l'idée.
- Actions 16 et 22 : peut-on avoir les formations mises en place sur les RPS ? leurs noms et contenus ?
 - L'administration s'engage à nous les faire parvenir.
- Action 18 sur les plans de prévention annuels en service : cela fera partie de l'enquête annuelle demandée aux services.
- Action 23 : comment se passe le déploiement des référents en santé mentale ? ce déploiement n'a pas encore eu lieu, l'effort ayant été porté sur les assistants sociaux.
 - L'administration ne répond plus ;-)
- Action 25 : sur les supports pédagogiques sur les TMS, pourquoi le travail n'est initié qu'avec les ISST et pas avec le médecin et nous ?
- Action 27 : peut-on savoir combien d'agents sont éventuellement touchés par les mesures "défi" marche et de course", et le nombre effectif d'agents ? Cela ne nous semble pas suffisant ! Nous avions bien indiqué en décembre 2023 que nous souhaitions aller plus loin

avec éventuellement des financements de licences sportives, du temps dégagé ou du financement de courses particulières. Ce sujet doit être poursuivi.

- *Action 28* sur l'intégration : pour répondre à l'interrogation du SG de début de séance, FO remet sur le devant l'action d'intégration des évènements climatiques dans les DUERP qui avait déjà été actée dans ce plan.
- *Action 29* : nous avons dû rater plusieurs épisodes pour voir un smiley vert sur cette action de consultation de la FS-M sur les mesures de sobriété énergétique ! Coupure du chauffage dans les bureaux, télétravail imposé sont passés dans cette instance ? Le SG explique que cela a été présenté en FS de l'administration centrale.
- *Actions 33 et 34* sur les bilans des instructions CMR et amiante : cela mérite une analyse et pas seulement un recensement
- *Actions 35 et 39* (étude de l'ANSES et observation accidentologie en DIR) : le smiley vert est-il pour nous narguer ?
- *Action 41* sur le port d'armes à la DGAMPA : rappel que le travail devait se poursuivre sur le volet santé
- *Action 45* sur le baromètre social : OK, mais il faut l'analyser maintenant ! Demande aux services de faire un plan d'action mais quand et comment l'analyse est faite et partagée avec nous ? Nous savons qu'un groupe de travail (ou plusieurs) de cadres dirigeants se réunissent également. Quand pourrons-nous partager les retours sur ces enjeux de prévention ? (lien avec protocole RPS certes)
- *Action 46* : une note sur les espaces de discussion sur le travail a été transmise et devrait nous être transmise également (oubli).

De plus, suite à la FS-M du 22 décembre 2023, il reste quelques sujets à creuser sur lesquels nous attendons un groupe de travail ou des retours clairs sur :

- les risques en montagne,
- le résultat des conseils de l'administartion sur le risque intrusion/manifestation hostile
- Et évidemment le groupe de travail viabilité hivernale

A l'avancée des débats le SG demande à l'administration la création d'un groupe de travail sur l'accessibilité numérique des agents.

Pour le rapport annuel des médecins en service, l'administration réaffirme bien que c'est une obligation.

Retrouvez le plan de prévention ministériel des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (2023-2027) [ICI](#)

Programme 2025 de visites de sensibilisation aux problématiques santé et sécurité au travail de la FS-M

Intervenants FO : Malvina CAUBERE

FO est OK sur le programme présenté. La FS-M se déplacera donc à la DIR Nord et à la DIRM SA (site de la Rochelle, + ULAM 17) en 2025.

Vote :

Pour : **FO** - CFDT – UNSA
Abstention :- SNCTA - FSU
Contre : CGT

Point d'information sur les formations des membres de la FS-M

Rappel des droits militants : article 94 du décret 2020-147 précise les droits à la formation pour les membres des formations spécialisées, venant en plus du droit à la formation syndicale de 12 jours :

- **3 jours** par l'administration
- **2 jours** au choix du membres (avec la possibilité de se former avec la FEETS-FO, organisme de formation via le CFMS)
- **2 jours** en plus concernant la prévention des* RPS (pour les services ministériels).

La déclaration préalable de FO :

Monsieur le président,

Madame la DRH,

Mesdames et messieurs les membres de cette instance

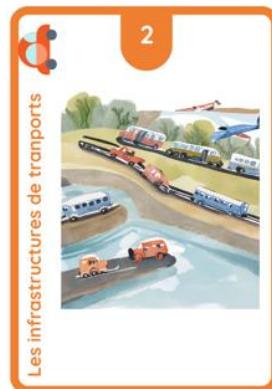
Chers camarades,

Après plusieurs mois de flottement, nous voici à nouveau réunis avec un léger changement tout de même : une nouvelle DRH. Nous vous souhaitons la bienvenue, même si cela ne semble pas tout à fait approprié au regard de votre connaissance du pôle ministériel. Cependant, nous souhaitions redémarrer nos échanges par un petit jeu de découverte de notre pôle ministériel, toujours là et pourtant un peu éclaté.

Ce jeu, nous le connaissons tous : il s'agit des 7 familles. Dans notre jeu des 7 familles, il y a : les infrastructures de transport, la mer, l'environnement (qui regroupe aussi la prévention des risques, l'énergie, la biodiversité, ...), l'aménagement et le logement, les établissements publics, l'attractivité et enfin la santé (la famille la plus importante).

La règle de ce jeu est simple : détenir l'ensemble des familles complètes. Nous tenons tout de même à préciser que cela ne regroupe que nos revendications du moment dans cette instance et ne saurait ainsi être exhaustif (d'ailleurs cela en est très loin).

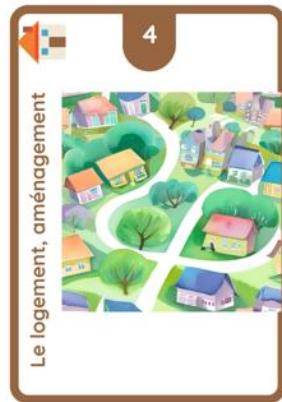
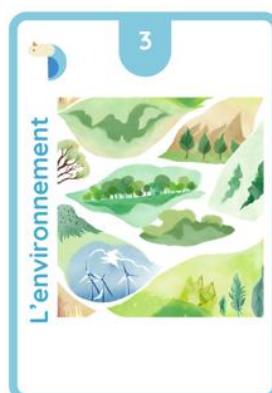
Dans la première famille, celle des **infrastructures de transports**, hors mer, nous allons nous attarder sur la route et, nous tenons à réaffirmer que la « carte » bonification du service actif et la « carte » moyens est indispensable pour traiter le sujet ! Ce sujet de l'accidentologie, la ministre Vautrin en a fait une partie primordiale de son discours lors du CSAM budgétaire, et votre prédécesseur, Mme la DRH, l'a exposé comme l'un de ses 2 inachevés lors de son pot de départ alors nous insistons dessus. Surtout que depuis le début de l'année ce sont plus de 70 accidents dont 7 graves qui ont eu lieu sur les routes nationales non concédées. Une autre « carte » est celle de la viabilité hivernale, qui, à quelques jours de son ouverture pour la nouvelle saison, mérite qu'on en discute globalement. C'est un des engagements de la fin de l'année dernière, et nous espérons que la réunion prévue finira par se tenir ! Enfin, les autres cartes concernent le rapport Ravignon et tout ce qu'il comporte comme nouvelle vague de décentralisation... La cohérence du réseau routier national en a déjà pris un coup, sa vente à la découpe ne présage rien de bon ! De plus, les annonces de la ministre Vautrin sur la mise en œuvre de ce rapport n'ont fait qu'attiser nos inquiétudes sur le traitement du sujet. Nous le reverrons dans la famille « attractivité » mais le terme « partenariats » dans l'un des intitulés ministériels ne peut se cantonner aux discussions avec les collectivités. Vos ministères ont des agents, qui portent des politiques publiques et qui se sont engagés sur des valeurs de la République. La division de cette République touche directement la famille de la santé ! Et de manière bien plus importante et durable que le temps d'un poste ou d'un mandat.





Dans la famille de la **Mer**, sœur de la précédente, mais à part car elle porte elle-même de nombreux sujets ! Avec pas mal d'engagements lancés sur lesquels nous travaillons et espérons des discussions riches et suivies d'actions concrètes. La première carte est celle du port d'armes et de l'aptitude médicale qui va avec (sujet issu de nos discussions lors de l'examen de la refonte de l'instruction du port d'armes). Les cartes qui suivent et déjà programmées sont celles du mercure et de l'amiante sur les bateaux lors des inspections. Mais il y a des cartes qui ont du mal à rester dans notre main : celle du patrouilleur le Jeanne Barret (les réponses depuis plus d'un an « ne vous inquiétez pas » ne nous rassurent aucunement !) et celle des missions « sociales » avec les risques que cela induit et qu'il va falloir évaluer mais aussi prévenir.

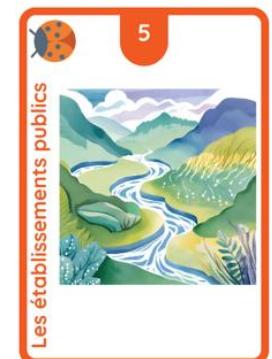
Dans la famille **environnement**, la première carte est celle de la prise en compte du mal-être « environnement » et du conflit de valeurs qu'il va falloir prendre en compte et traiter, aussi avec nous ! La question des contrôles et du soutien « politique » des agents, qui ne sont pas responsables des textes, est le sujet de la deuxième carte ; la crise agricole a en effet laissé pas mal de traces. Sur des sujets plus métiers, nous souhaiterions le retour de la carte « prévisionnistes des crues » que nous avons vu avancer suite à nos interpellations mais qui mériterait une information complète du sujet, qui pourrait servir à d'autres.



Dans la famille du **logement et de l'aménagement**, une carte (presque un doublon ou un triplon) rapport Ravignon à nouveau très inquiétante ! Et une carte unique qui est en voie de disparition ? Les annonces du 73 sont-elles réelles ? Comment se fait-il que de telles annonces sortent du chapeau comme cela en local, sans information ?

Dans la famille des **établissements publics**, nous voudrions :

1. L'OFB : beaucoup d'alertes depuis des années dans cette instance et au sein de l'OFB directement et trop peu de réponses ! Alors même qu'il y a eu plusieurs engagements d'un retour sur les enquêtes, mais aussi sur la situation de l'établissement. Certes, il y a le sujet d'un établissement en cours de construction, mais ceci n'explique pas tout, loin de là !
2. Les parcs nationaux : un gros sujet pour ces « petits » établissements avec un véritable enjeu de reconnaissance, des signes de souffrance manifestes et des sujets télétravail, frais de déplacement, prise en compte des conditions de travail réelles,... Bref un sacré chantier !
3. Météo France : un établissement qui va mal et sur qui on continue de taper, alors même que le recours à l'IA n'est toujours pas opérationnel... Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ?



4. Le Cerema : une démonstration que l'autonomie ne conduit pas qu'à du bon...
5. VNF : madame la DRH, vous connaissez bien cet établissement. Mais nous souhaitons tout de même insister au travers de cette carte sur l'énorme attention autour des plans de requalification (C en B et B en A), porteurs aussi d'attractivité.
6. Et tous les « autres »... Nous n'avons pas tout développé mais des sujets, il y en a ! Une autonomie certes mais des enjeux à gérer quand même ce qu'il s'y passe et les sujets transverses ! Et il y en a !



Dans la famille de l'**attractivité**, famille qui vous tient à cœur, la première carte sera celle du dialogue social qui se doit d'être réaffirmé. Et le dialogue social en direct c'est encore mieux ! Parce que oui, dans une « entreprise » qui pratique un réel dialogue social, on peut se sentir mieux !

La carte de la formation est un atout indispensable qu'il faut préserver et arrêter de détruire ! Car l'attractivité passe aussi par une bonne formation et un accompagnement continu... surtout quand on a à porter des politiques publiques aux enjeux à long terme. Elle passe aussi par le développement des compétences et la capacité à les garder et à les utiliser.

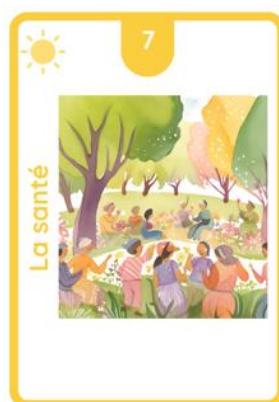
Celle de l'action sociale est également à conserver voire à rebooster, surtout dans la période qui s'annonce : fonds social / arbres de Noël et crédits d'initiation locale doivent être à la hauteur des besoins. A ce sujet, nous nous inquiétons d'ailleurs des arbres de Noël en préfecture en plus de ceux de notre périmètre ministériel et sur la confusion qui règne auprès des agents sur les 2 autorisations d'absence. Plus précisément, la carte CLAS local et notamment inter-services est une carte indispensable de cette famille.

Dans la famille attractivité il y a également le recrutement, mais aussi les niveaux de rémunération et la reconnaissance... Autant de sujets sur lesquels nous vous interpellons régulièrement et qui conditionnent clairement l'état de santé du pôle ministériel et son attractivité. Une autre carte est celle de la coopération entre services et de la cohérence d'ensemble. Les agents ont exprimé massivement ce dysfonctionnement, ce qui, au-delà de l'impact sur la santé, peut rapidement « toucher » l'attractivité.

Enfin, la carte inter-famille (attractivité et santé) « PSC et prévoyance » est un sujet sur lequel il y a nécessité d'avoir des réponses aux questions certes mais aussi des actions de correction ! Ce sujet est source d'énormément d'inquiétudes pour les agents et même d'un véritable conflit de valeurs.

Et la dernière famille, qui fait le lien entre toutes, celle de la **santé et des conditions de travail**. Nous ne rentrerons pas dans toutes les déclarations et revendications que nous pourrons vous rappeler en temps voulu, mais nous souhaitons insister sur quelques sujets du moment :

- La carte « immobilier » avec un engagement ministériel de nous présenter le SPSI ministériel. Dans cette carte il y a aussi des projets immobiliers qui fleurissent à beaucoup d'endroits, sans concertation, au pas de course et sans se poser les bonnes questions sur la santé des agents et leurs conditions de travail... L'exemple du site administratif à Rennes est parlant quand il aura fallu déployer le gros arsenal syndical pour avoir une décision tout simplement « logique ». Nous nous sommes même pris à constater que là où certaines compétences de conduite d'opération étaient encore présentes, les projets se déroulaient mieux... Nous savons que vous ne nous répondrez que sur la tour Sequoia mais il y a réelle nécessité d'appréhender l'ensemble des bâtiments de vos agents, même si *in fine* les crédits ne sont pas fléchés sur le pôle ministériel.



- La carte « confort thermique » avec un gros sujet à venir sur l'allumage du chauffage (il paraîtrait que l'Etat n'a même plus les moyens de payer le chauffage dans ses administrations... quand les dépenses d'autres paraissent disproportionnées...) mais plus globalement le sujet du confort de l'isolation des bâtiments, loués ou en propriété. Des projets, même simples, doivent pouvoir émerger pour améliorer les conditions de travail dans les bureaux, en été comme en hiver.
- Au passage la carte « télétravail » qui ne saurait devenir une carte obligatoire en déclarant que l'hiver est une situation exceptionnelle ! A bon entendeur...
- La carte « thermomètre rouge écarlate » avec un mal être en pleine explosion au sein du pôle ministériel. Beaucoup d'indicateurs au rouge écarlate... Que fait-on ?
- La carte « santé mentale », érigée grande cause nationale dans un contexte plus que morose et qui nécessite une vraie prise en main au sein du pôle ministériel. Si l'on reprend l'image développée dans la formation interministérielle, celle du cosmos mental, la planète « ressources » est bien plus petite que la planète « obstacles »... ce qui fait dévier la fusée de plus en plus loin de l'orbite avec l'ensemble des astéroïdes et comètes qui touchent nos fusées. Les premières annonces du gouvernement sur le PLF ou encore sur l'avenir des missions, n'ont pas l'air de renforcer la planète « ressources ».

Bien que cette déclaration ait eu un côté ludique, elle n'en porte pas moins de réels sujets.

Je vous remercie.